

délégués - en exercice ....	96
- présents .....	82
Pouvoirs .....	09
Total votants .....	91

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 18 MAI 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 18 mai à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 mai 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président.

Secrétaire de séance : Marina MARTIN

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Patrice SAINT-JALMES, Eric CANTAREL, Patricia CASIER, Eric GERMAIN, Thierry COCHARD, François DUMENIL, Emmanuel ANTHOINE, Cécile PHAM-VAN, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Pierre MURON, Rémy CHATTÉ, Gilles ROSSIGNEUX, Steven GOURMAUD, Nadine GAVARD, Gauthier BOUNICHOU, Guillaume KLOTZ, Nicole VIBERT, Matthieu VERHEYDEN, Gilles GROSLEVIN, Elio BELFIORE et Manuel CENDRIER titulaires, Olivier FAGE, Pascal ROBERT et Nathalie SEMONSU, suppléants

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Philippe SPITZ, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Yann LEMAULF, Aurélie MPASI, Sylviane CATHELIN, Patrick ROSSILLI, Jonathan CHAUMONT, Marie-Claude BEAUDICHON, Frédéric VAN DAMME, Etienne LEROY, Bernard NENY, Hugues MARCELOT, Arnaud FABRE, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Philippe BERTRAM, Fabrice BAPTISTA, Patrick PERCIK et Michel MULLER titulaires, Florence VIALE, Florence AMADO, Amélie CORBIERE, Elodie BRUT FIGURA, Alycia INDRIGO et Anaïs SOULIS, suppléants

Non votants : Bruno CISSÉ, Amélie CORBIERE, Antoine REY et Marina MARTIN, suppléants

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Magali BOCHEW, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Patrick OFFROY, Laurent GAUTIER, Madani KHALOUA, Laurent SAUSSEY, Paul BADRI, Jean-Paul CHONION, Manuel MACHADO, Sonia LAURENT, Guillaume PROUST et Monia BRAHAM, titulaires et Laëtitia DEVRIENDT, suppléantes

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Hocine OUMARI, Pascal ROUSSEAU, Chimène MONORAL, Joël EVEN, Sylvie SOUPLY, Sofiane GHOZELANE, Fernand BORDES, Farida SABEUR, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Kevin GILLET et Gladys CELANIE titulaires, Olivier ROUSSEAU, suppléant



Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFYSY, Christophe COULOUMY et Sophie RIBREAU-STABILE, titulaires, Anne FRANCOUAL, suppléante

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUBERC et Yannick PONCE, titulaires

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François BENAVENTE, titulaire

**Pouvoirs :**

- de Mme Amalia HALLER à M. Jean-Bernard BLONDIN (CAPVM)
- de Mme Gladys CÉLANIE à M. Martial MEHOU-LOKO (CAPVM)
- de Mme Cécile PHAM VAN à M. Louis-Marie SAOUT (CCBRC)
- de Mme Chimène MONORAL à M. Hocine OUMARI (CAPVM)
- de M. Elio BELFIORE à M. Patrice SAINT JALMES (CCBRC)
- de Mme Sylvie SOUPLY à M. Pascal ROUSSEAU (CAPVM)
- de Mme Nadine GAVARD à M. Jean-Michel METIVIER (CCBRC)
- de M. Matthieu VERHEYVEN à Mme Nicole VIBERT (CCBRC)
- de Mme Aline COUDERC à M. Yannick PONCE (CAMVS)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Excusés : Jean-Paul MOSNY, Jean-Claude COCHET, Jean-Sébastien MONIN (à partir de 20h00) et Marième TAMATA-VARIN

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Excusés : Patrice LEGRAND, Joël BLANCHARD, Brigitte DELHUMEAU, Jean-Pierre BENARD, Nathalie ROBAEYS et Yvana URSULET

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Excusés : Benoit SCHMIT, Michel CALAFATO, Adèle BELLEGO (à partir de 21h07), Gérald RAMEZ (à partir de 21h07)

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Excusée: Lisa PERRIER

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Excusés : Pascale PRUNET, Franck GRASSELER (à partir de 21h00)

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Excusée : Rita KHANFOUR

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Excusé : Alain PLAISANCE (à partir de 19h59)

## **009/05-2026 : DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 001/05-2026 portant sur l'élection du Président ;

Considérant qu'il est possible pour le comité syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses attributions ;

*Le Comité Syndical,*

### **- DECIDE**

De confier au Président délégation de pouvoir pour la durée du mandat et dans les domaines suivants :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
2. De passer et exécuter des avenants entraînant soit une augmentation globale du marché initial inférieur à 5 %, soit une diminution du montant global du marché initial ;
3. De signer toute convention avec les organismes/filières relative à la responsabilité élargie du producteur (REP) ;
4. D'ester en justice au nom du syndicat devant toute juridiction tant en première instance qu'en appel et en cassation, tant en demande qu'en défense, et prendre le cas échéant tout acte, en cours de procédure, en matière de transaction, d'acquiescement ou de désistement ;
5. De déposer plainte au nom du syndicat et se constituer partie civile au nom du syndicat ;
6. De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts et conseillers juridiques ;
7. De passer et exécuter des contrats d'assurance et leurs avenants éventuels, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférentes ;
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite de 4.000 € ;
9. Création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Pour extrait conforme  
Tournan-en-Brie, le 19 mai 2026.

Certifié exécutoire,  
Reçu en Préfecture le,  
Publié ou notifié le



Le Président,  
Jonathan WOFSY

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*